



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Préfecture

Direction des libertés publiques

Bureau de la réglementation générale et des élections

Mail : pref-bureau-reglementation@aisne.gouv.fr

DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

Je, soussigné(e) :

Nom :

Prénoms :

Nom d'usage :

Nationalité :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse complète :

Téléphone (fixe et portable) :

Mail :

sollicite la délivrance d'une carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche ainsi que l'authenticité des documents joints.

Fait à

le

(signature)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

L'article 441-6 du Code Pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une attestation.

L'article 441-7 du Code Pénal punit de un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.